



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 16 AVRIL 2026

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Marnix GALLE, représentant permanent de la société A³ MANAGEMENT SRL. Stephanie DE WILDE, en sa qualité de représentante permanente de Lady At Work SRL, remplit les fonctions de secrétaire.

Le président invite Roel Janssen et Luc Verhulst à exercer celles de scrutateurs.

Le président constate que :

- les avis de convocation ont été diffusés en conformité avec les prescriptions légales par des annonces
 - insérées dans les journaux « online » de LA LIBRE BELGIQUE et DE STANDAARD des **16 mars 2026** ; et
 - transmises à divers média en vue d'une plus large diffusion dans l'Espace Economique Européen (EEE).
- les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre missive adressée le **16 mars 2026**.
- la convocation ainsi que le modèle de procuration/ formulaire de vote par correspondance ont également été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.immobelgroup.com) dès le **16 mars 2026**.

Conformément au code des Sociétés et Associations, la société a établi un registre, lequel reflète le nombre d'actions inscrites à la date d'enregistrement, le 2 avril 2026 à 24h00, soit dans le registre des actionnaires nominatifs, soit sur un compte-titres auprès d'une institution financière et pour lesquelles les actionnaires ont manifesté, au plus tard le 10 avril 2026, leur volonté de participer à l'assemblée.

Les procurations signées, les votes par correspondance, ainsi que toute question écrite, devaient parvenir à la société au plus tard pour cette même date. Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les votes par correspondance, dont une version scannée ou photographiée suffit, seront conservées dans les archives de la société.



La secrétaire dépose sur le bureau le registre, les attestations des banques relatives aux détenteurs de titres dématérialisés, les avis de convocation à l'assemblée générale publiés dans les journaux « online », ainsi qu'un spécimen de la lettre qui a été adressée à tous les actionnaires nominatifs. Le président invite ensuite les scrutateurs à parapher ces documents.

La liste des actionnaires dont les titres sont déposés en vue d'assister à cette assemblée – liste signée par les actionnaires ou leur mandataire – est également placée sur le bureau et sera gardée dans les archives de la Société.

Les Actionnaires présents ou représentés sont au nombre de 33 ensembles propriétaires de 6.382.816 actions, dont les titulaires se sont conformés à l'article 29 des statuts. Toutes les actions prennent part au vote.

Il existe actuellement 10.252.163 actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées. A la date d'enregistrement pour cette assemblée (c.à.d. le 2 avril dernier), la société détenait **24.509 actions propres**; les droits de vote attachés restent suspendus.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales applicables et à l'article 28 et suivants des statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Il sera pris part au vote pour 6.382.816 voix. Au total, 33 actionnaires ont indiqué vouloir participer à cette assemblée générale, soit en personne (13 actionnaires), soit par votes exprimés par correspondance (20 actionnaires). Les formulaires (versions scannées ou photographiées) signés ont été adressés à la société et seront conservés dans les archives de la société.



Le président rappelle également que les actionnaires, comme mentionné ci-dessus, pouvaient faire usage de la possibilité de poser leurs questions écrites. Le président a noté que cette opportunité a été utilisée une fois.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales applicables et à l'article 28 et suivants des statuts. Ensuite le président détaille, sur base d'une présentation, son message aux actionnaires ainsi qu'une introduction aux divers points à l'ordre du jour, suivi de l'exposé de Annick Van Overstraeten, membre du conseil d'administration, relatif au rapport de rémunération pour l'exercice 2025.

Le président donne ensuite une brève explication des activités et des résultats de la Société au cours de l'exercice 2025.

L'Assemblée aborde ensuite :

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025.

Ce point ne requiert pas de prise de décision de la part de l'assemblée.

DEUXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Prise de connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Ce point ne requiert pas de prise de décision de la part de l'assemblée.

TROISIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025, y compris l'affectation du résultat telle que déterminée par le conseil d'administration, notamment : proposition de reporter à l'exercice suivant le solde du bénéfice reporté, soit 111.139.627,02 EUR.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.816
CONTRE	0
ABSTENTION	0



QUATRIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'accorder la décharge aux administrateurs (actuels et anciens) de la société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2025.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.816
CONTRE	0
ABSTENTION	0

CINQUIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'accorder la décharge au commissaire KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Filip De Bock et Frederic Poesen, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.816
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SIXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif aux rémunérations payées aux administrateurs et au membres du comité exécutif au cours de l'exercice 2025.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.140.323
CONTRE	242.493
ABSTENTION	0

SEPTIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver et, le cas échéant, de ratifier, par vote séparé, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, toutes les dispositions reprises



dans les contrats de crédit ou instruments de dette suivants qui prévoient un éventuel remboursement anticipé et/ou une suspension immédiate de l'utilisation du crédit en cas de changement de contrôle de la Société : Contrat de crédit de 34.720.000 EUR entre, notamment, la Société en tant qu'emprunteur et BNP Paribas Fortis SA/NV en tant que prêteur (la ligne de crédit de landbanking)

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.093
CONTRE	723
ABSTENTION	0

8.1. Proposition de nommer, sur recommandation du comité de nomination et du conseil d'administration, sous réserve de l'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, F.I.C. SA, représentée de manière permanente par Monsieur Christophe TANGHE, en qualité d'administrateur non exécutif non indépendant. Ce mandat sera exercé pour une nouvelle période de quatre (4) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2030. Toutes les informations pertinentes relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi qu'une liste des mandats qu'il exerce déjà, sont publiées sur le site internet de la Société.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.337.814
CONTRE	45.002
ABSTENTION	0

8.2. Proposition de renouveler, sur recommandation du comité de nomination et du conseil d'administration, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de A.V.O. – Management SRL, représentée de manière permanente par Madame Annick VAN OVERSTRAETEN, en qualité d'administrateur non exécutif indépendant pour une période de quatre (4) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2030. Compte tenu de ses compétences professionnelles et de sa contribution au bon fonctionnement du



conseil d'administration et de ses comités, le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de cet administrateur. Le conseil d'administration confirme qu'il n'a connaissance d'aucun élément concernant l'administrateur non exécutif susmentionné susceptible de remettre en cause son indépendance au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations ou du Code de gouvernance d'entreprise. L'administrateur a en outre expressément déclaré ne pas entretenir, ni avoir entretenu de relation d'affaires significative avec la Société qui pourrait compromettre son indépendance, déclaration à laquelle le conseil d'administration souscrit.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.816
CONTRE	0
ABSTENTION	0

8.3. Proposition de renouveler, sur recommandation du comité des nominations et du conseil d'administration et avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de A³ Management SRL, représentée de manière permanente par Monsieur Marnix GALLE, en qualité d'administrateur exécutif pour une période de quatre (4) ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2030.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.661
CONTRE	155
ABSTENTION	0

8.4. Proposition du conseil d'administration de modifier, avec effet au 1er janvier 2026, la rémunération des membres du conseil d'administration (telle que modifiée pour la dernière fois par l'assemblée générale du 28 mai 2020), comme suit : (i) de 20.000 EUR à 23.800 EUR par administrateur et (ii) de 400.000 EUR à 476.000 EUR pour le président. Les jetons de présence seront adaptés proportionnellement.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :



POUR	6.140.170
CONTRE	241.923
ABSTENTION	723

NEUVIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'accorder une procuration spéciale à Madame Stephanie DE WILDE et/ou Madame Auriane VAN LIEDEKERKE, chacune agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, et au guichets d'entreprises, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires découlant de la présente assemblée générale, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et de l'administration de la TVA et afin d'établir et de déposer tous les documents nécessaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.382.816 actions (représentant 62,26% du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.382.816
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DIXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR


Ce point ne requiert pas de prise de décision de la part de l'assemblée.

-----oOo-----

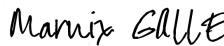
L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance de l'assemblée générale à 11.50 heures.

Le procès-verbal est ensuite signé par les membres du bureau. Ce document pourra être consulté par les actionnaires qui le demandent et sera diffusé sur le site Internet d'Immobel.



DocuSigned by:

A37A08FB0E8D4E6...

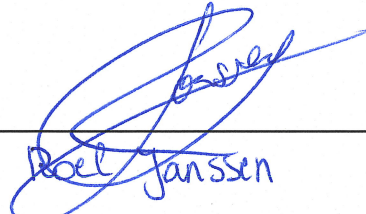
La secrétaire,
Lady At Work SRL
représentée par sa
représentante permanente,
Stephanie DE WILDE

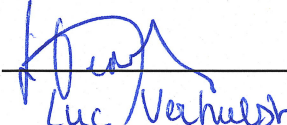
Signed by:

23B85FE0C162479...

Le président,
A³ Management SRL
représentée par son
représentant permanent,
Marnix GALLE

Des actionnaires,

Les scrutateurs,

(s.) 
Boel Janssen

(s.) 
Luc Verhelst